
5.1. TECHNICIEN-COMPTABLE SURNUMÉRAIRE – EMBAUCHE

CONSIDÉRANT qu'afin de maintenir les services à la population, il y a lieu de procéder à l'embauche d'un technicien-comptable surnuméraire;

CONSIDÉRANT que les principales tâches reliées à ce poste consistent à remplacer durant les vacances et seconder le technicien-comptable en poste;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

QUE le conseil autorise l'embauche de Mme Ginette Bergeron à titre de technicien-comptable surnuméraire, échelon 1, conformément aux dispositions de l'article 2.10 de la convention collective en vigueur.

ET DE lui remettre un exemplaire du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux pour signature.